



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

BTS BANQUE CONSEILLER DE CLIENTÈLE

ÉPREUVE FACULTATIVE EF2 CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

SESSION 2019

Durée : 2 heures

Document et matériel : aucun document ou matériel n'est autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 11 pages, numérotées de 1/11 à 11/11.

Recommandations importantes aux candidats :

- Vous disposez d'un sujet comportant 100 questions à réponse unique, numérotées de 1 à 100 et d'une grille réponse personnalisée sur laquelle vous reporterez les réponses aux questions posées par le sujet.
- Vous disposez de deux grilles individuelles. L'une sert de brouillon (grille sur papier de couleur), l'autre (sur papier blanc) vous sert à reporter définitivement vos réponses. Il convient, sur cette grille définitive, de cocher à l'aide d'une croix la case correspondant à la réponse à chaque question, en veillant à bien centrer la croix dans la case comme indiqué ci-dessous, sans dépasser le contour de la case.

A B C

Pour chaque question, une seule réponse est exacte. Vous ne devez donc retenir **qu'une seule proposition de réponse**. Si vous cochez plus d'une proposition, votre réponse sera considérée comme nulle. Les QRU (Questions à Réponse Unique) ont deux formes :

>> **Questions à 2 propositions**, une seule réponse étant juste.

Exemple : Le bilan d'une société se compose de l'Actif et du Passif.

- a) vrai
- b) faux

Il convient de cocher la réponse a) « vrai ».

>> **Questions à 3 propositions**, une seule étant juste.

Exemple : À l'Actif du bilan d'une société il y a :

- a) les capitaux propres
- b) les immobilisations
- c) les dettes à long terme

Il convient de cocher la réponse b) « les immobilisations ».

- Veuillez à compléter proprement votre grille définitive à l'aide d'un stylo à bille de couleur noire. Toute grille raturée ou non proprement remplie ne pourra pas être corrigée dans sa totalité. Aucune autre grille ne vous sera distribuée. Il est donc conseillé de travailler d'abord au crayon à papier sur la grille de brouillon (papier de couleur) avant de reporter sur la grille définitive (papier blanc) les croix au stylo à bille noir.
- Les sujets sont conservés par les candidats. Seules les grilles réponses définitives sont remises aux surveillants de salle à la fin de l'épreuve.

Le temps imparti à cette épreuve (2 heures) suffit amplement pour lire les questions avec attention, travailler les réponses d'abord sur la grille de brouillon, puis les reporter sur la grille définitive après les avoir soigneusement vérifiées.

Question 1 : Quelle mission est exercée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ?

- a) Délivrer un agrément aux Sociétés de Gestion de Portefeuille (SGP)
- b) Veiller au respect des règles de bonne conduite de la profession bancaire
- c) Veiller au bon fonctionnement des marchés financiers

Question 2 : L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) dispose du pouvoir de prononcer des peines d'emprisonnement.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 3 : Un établissement de crédit désirant exercer librement sa prestation de service d'investissements dans l'Union européenne doit obtenir :

- a) un agrément de la commission européenne
- b) un passeport européen auprès de l'ACPR
- c) une autorisation de la Cour Européenne de Justice

Question 4 : Le comité de Bâle a pour objectif essentiel de :

- a) faciliter la coopération entre les régulateurs afin de lutter contre le crime financier
- b) promouvoir l'harmonisation internationale dans le domaine du contrôle prudentiel bancaire
- c) renforcer la coordination des régulateurs de marchés européens de valeurs mobilières

Question 5 : Sur les plateformes de financement participatif, les investisseurs peuvent financer des projets sous forme :

- a) d'achat d'actions uniquement
- b) d'achat d'actions ou de dons uniquement
- c) d'achat d'actions, de prêts ou de dons

Question 6 : Quel professionnel a l'obligation de s'inscrire sur le registre unique d'immatriculation des intermédiaires en assurance, banque et finance tenu par l'ORIAS ?

- a) Un agent général d'assurance
- b) Un chargé de clientèle particuliers
- c) Un trader salarié d'un PSI (Prestataire de Services d'Investissement)

Question 7 : Quel taux fait partie des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) ?

- a) L'EONIA (Euro Overnight Index Average)
- b) Le taux des opérations principales de refinancement ou REFI
- c) L'EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate)

Question 8 : La Banque Centrale Européenne (BCE) a comme objectif principal de :

- a) Réduire le chômage dans les pays membres de l'Union Européenne
- b) Exécuter les décisions des États membres de la zone euro dans le domaine de la politique monétaire
- c) Maintenir la stabilité des prix dans les pays membres de la zone euro

Question 9 : Le secret bancaire peut être levé en toute légalité lorsque la demande d'information provient :

- a) de l'employeur du client
- b) de la commission de surendettement de la Banque de France
- c) des parents du client lorsque celui-ci vient d'être majeur

Question 10 : La durée de conservation des données personnelles relatives au client, après la clôture de ses comptes, est en général de :

- a) 2 ans
- b) 5 ans
- c) 10 ans

Question 11 : Le FGDR (Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution) s'applique :

- a) aux dépôts espèces et aux dépôts titres
- b) aux dépôts espèces, aux dépôts titres et aux coffres-forts
- c) aux dépôts titres uniquement

Question 12 : En France, le montant de garantie des dépôts en espèces est de 50 000 euros par déposant.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 13 : Pour fournir des services d'investissement, un PSI doit obtenir un agrément auprès de :

- a) l'ACPR
- b) l'AMF
- c) l'ACPR ou l'AMF selon le type d'établissement

Question 14 : Quels PSI doivent obtenir l'agrément de l'AMF pour exercer leur activité ?

- a) Les entreprises d'assurance
- b) Les sociétés de gestion de portefeuille pour compte de tiers
- c) Les établissements de crédit

Question 15 : Quelle est l'une des principales missions de la fonction de conformité ?

- a) Formuler et rédiger des procédures internes en phase avec la réglementation
- b) Concevoir les nouveaux produits et services
- c) Répondre aux réclamations des clients

Question 16 : Lorsqu'un collaborateur signale un manquement au code de déontologie, il exerce :

- a) la faculté d'alerte urgence
- b) la faculté d'alerte hiérarchique
- c) la faculté d'alerte éthique

Question 17 : Quelles règles composent notamment le code de déontologie d'un PSI ?

- a) La politique d'investissement
- b) La politique de recrutement
- c) Le respect des personnes et des biens, la confidentialité et les transactions personnelles

Question 18 : Concernant la liste d'initiés, quelle réponse est juste ?

- a) Les personnes figurant sur la liste interne d'initiés n'en sont jamais informées
- b) Les personnes figurant sur la liste externe d'initiés n'en sont jamais informées
- c) Les personnes figurant sur la liste interne d'initiés en sont obligatoirement informées

Question 19 : À quoi est tenu un PSI qui a conseillé une société cotée à l'occasion d'une opération d'émission d'actions nouvelles ?

- a) De déclarer à l'AMF les noms de ses salariés qui ont collaboré à la mission de conseil
- b) D'interdire à ses autres clients toute transaction sur le titre de la société concernée
- c) D'établir une liste d'initiés avec les noms des collaborateurs qui ont participé à cette mission de conseil

Question 20 : Concernant les barrières à l'information ou « murailles de Chine », quelle affirmation est fautive ?

- a) Elles préviennent la circulation indue d'informations privilégiées entre les collaborateurs conseillant et finançant les sociétés cotées et les analystes financiers actions
- b) Elles sont mises en place pour éviter les conflits d'intérêts entre les collaborateurs conseillant les vendeurs et les acheteurs d'instruments financiers
- c) Elles visent à encourager la diffusion d'informations privilégiées aux médias

Question 21 : Quelle disposition figure obligatoirement dans la procédure de traitement des réclamations d'un PSI ?

- a) Toujours proposer une solution dans l'intérêt du PSI
- b) Traiter cette réclamation rapidement
- c) Transmettre une copie des réclamations des clients au médiateur de l'AMF

Question 22 : La saisine du service de la médiation de l'AMF est :

- a) gratuite
- b) réservée aux clients patrimoniaux
- c) payante

Question 23 : Quel est le rôle du médiateur interne d'un PSI sur les dossiers de réclamation qui lui sont transmis ?

- a) Il renvoie les dossiers aux services concernés pour traitement
- b) Il émet un avis après avoir examiné le dossier en droit et en équité
- c) Il impose une solution amiable avec le client

Question 24 : D'après le code pénal, les termes suivants sont utilisés pour caractériser les étapes d'une opération de blanchiment d'argent :

- a) le placement, la dissimulation, la conversion
- b) le préblanchiment, le lavage et l'essorage
- c) le placement, la dissimulation et la restitution

Question 25 : À qui s'applique la vigilance renforcée ?

- a) Aux clients « Personnes Politiquement Exposées (PPE) »
- b) À tous les clients non-résidents
- c) Aux sociétés cotées sur un marché réglementé situées dans l'Union Européenne

Question 26 : TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins) doit remplir plusieurs missions. Lesquelles ?

- a) Collecter les déclarations d'ouverture de compte et les analyser
- b) Collecter les déclarations de soupçon, les analyser et enquêter
- c) Collecter des informations, les analyser, enquêter et infliger des sanctions pénales

Question 27 : Quel est le montant au-delà duquel un paiement en espèces effectué directement par un particulier à un commerçant doit être refusé ?

- a) 1 000 euros
- b) 2 000 euros
- c) 5 000 euros

Question 28 : Au sein d'une société émettrice, qui peut être considéré comme une personne « initiée » au sens de la réglementation applicable aux abus de marché ?

- a) Uniquement le dirigeant de la société
- b) Uniquement le dirigeant et le commissaire aux comptes de la société
- c) Toute personne disposant, dans l'exercice de sa profession ou de ses fonctions, d'une information privilégiée, qu'elle soit salariée ou non

Question 29 : Une personne qui vend ou achète des titres d'une société cotée, pour elle-même ou pour un tiers, car elle a eu connaissance d'une information encore confidentielle grâce à sa profession, réalise :

- a) une diffusion de fausse information
- b) une manipulation de cours
- c) un délit d'initié

Question 30 : Solliciter un client par téléphone dans le cadre d'une action de phoning afin de lui proposer la souscription à un produit d'épargne rentre dans le cadre de la réglementation sur le démarchage bancaire et financier.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 31 : Un CIF (Conseiller en Investissements Financiers) peut effectuer du démarchage bancaire et financier :

- a) sans restriction étant donné son statut de CIF
- b) uniquement pour la fourniture d'un service de gestion de portefeuille
- c) uniquement pour la fourniture d'une prestation de conseil en investissement

Question 32 : Lorsqu'un PSI propose un service de réception-transmission d'ordres dans le cadre d'un acte de démarchage :

- a) le client bénéficie d'un délai de rétractation de 10 jours
- b) le client bénéficie d'un délai d'opposition de 7 jours
- c) le client bénéficie d'un délai de réflexion de 48 heures

Question 33 : Les PSI doivent classer leurs clients dans trois catégories :

- a) Client non-professionnel / client professionnel / contrepartie éligible
- b) Client non-professionnel / client professionnel / contrepartie non éligible
- c) Client non-professionnel / client averti / contrepartie éligible

Question 34 : À quel moment le PSI doit-il procéder à la catégorisation de ses clients ?

- a) À chaque opération
- b) À l'entrée en relation
- c) Au plus tard une semaine après l'entrée en relation

Question 35 : Lorsqu'un PSI propose des services d'investissement à un client non-professionnel, quelles informations doit-il recueillir ?

- a) Les coordonnées de son employeur
- b) Les informations inscrites au Fichier des Incidents de Remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)
- c) Les informations sur ses connaissances et son expérience en matière d'instruments financiers

Question 36 : Parmi les affirmations suivantes, laquelle est exacte ?

- a) Un client particulier ne peut pas devenir « contrepartie éligible »
- b) Un client « contrepartie éligible » peut être une personne physique ou une personne morale
- c) Un client professionnel est toujours une personne morale

Question 37 : Quel est l'objectif de la catégorisation de la clientèle ?

- a) Déterminer le niveau de protection dont pourra bénéficier le client
- b) Déterminer la fiscalité applicable aux opérations des clients
- c) Attribuer les clients aux conseillers de clientèle selon leur catégorie

Question 38 : Concernant la catégorisation des clients, quelle affirmation est exacte ?

- a) Un client professionnel peut demander à son PSI d'être traité comme un client non-professionnel
- b) La catégorisation n'a pas d'impact sur l'information donnée au client concernant les instruments financiers
- c) Une fois définie, la catégorisation d'un client ne peut plus être modifiée

Question 39 : Pour quelles raisons est-il demandé au client de préciser sa situation financière et patrimoniale dans le questionnaire « profil investisseur » ?

- a) Afin de répondre à la demande de l'administration fiscale
- b) Afin que le conseil au client tienne compte de la répartition de son patrimoine
- c) Pour vérifier sa qualité de résident ou de non-résident

Question 40 : Quelle est la proposition exacte concernant l'information sur les instruments financiers qu'un PSI doit donner à un investisseur potentiel ?

- a) Les performances passées constituent le thème central de l'information
- b) Le PSI n'est pas tenu de présenter les risques liés aux instruments financiers
- c) L'information doit être claire, exacte et non trompeuse

Question 41 : Un avis d'opéré doit obligatoirement être adressé au client :

- a) mensuellement avec son relevé bancaire
- b) après chaque exécution d'ordre
- c) annuellement

Question 42 : Les informations sur les instruments financiers doivent être communiquées aux investisseurs :

- a) Sur support papier uniquement
- b) Sur support durable : papier, ou fichier téléchargeable après acceptation du client
- c) Obligatoirement en français et en anglais

Question 43 : Le PSI qui détient des instruments financiers pour le compte de son client lui adresse, au moins une fois par an, sur support durable, un relevé de ces instruments.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 44 : Dans le cadre d'un conseil en investissement, le PSI doit vérifier le niveau de connaissance et d'expérience de son client non-professionnel par :

- a) Un test de positionnement
- b) Un test de catégorisation
- c) Un test d'adéquation

Question 45 : Le test d'adéquation est obligatoire lorsque le PSI propose à son client non-professionnel :

- a) un service de réception-transmission des ordres
- b) un conseil en investissement personnalisé
- c) un service d'exécution simple

Question 46 : Quel est l'un des principaux objectifs du test d'adéquation concernant les services de conseil en investissement et de gestion de portefeuille ?

- a) Connaître les objectifs d'investissement du client, y compris sa tolérance au risque
- b) Estimer le niveau des frais que devra payer le client
- c) Appréhender la situation familiale et patrimoniale du client pour un meilleur ciblage marketing

Question 47 : Que doit faire le PSI quand le client refuse de lui fournir les informations nécessaires pour le test d'adéquation ?

- a) S'abstenir de fournir le service d'investissement
- b) Mettre en garde le client
- c) Offrir au client un délai de réflexion

Question 48 : Dans le cadre d'un service de réception et de transmission d'ordres, le PSI qui confie le traitement des ordres de ses clients à d'autres entités est tenu d'appliquer :

- a) sa politique de meilleure exécution des ordres (obligation de « best execution »)
- b) sa politique de meilleure réception des ordres (obligation de « best registration »)
- c) sa politique de meilleure sélection des intermédiaires (obligation de « best selection »)

Question 49 : Quelle obligation doit remplir la politique d'exécution des ordres d'un PSI ?

- a) La politique d'exécution doit rester confidentielle pour préserver le PSI de la concurrence
- b) La politique d'exécution des ordres doit être adaptée individuellement à chaque client
- c) La politique d'exécution des ordres doit être approuvée par le client

Question 50 : Quelle catégorie de clientèle ne bénéficie pas de l'obligation de meilleure exécution ?

- a) La catégorie « contrepartie éligible »
- b) La catégorie « client professionnel »
- c) La catégorie « client non-professionnel »

Question 51 : L'information que le PSI doit fournir à son client sur les frais relatifs à l'instrument financier souscrit doit porter :

- a) uniquement sur les taxes
- b) uniquement sur les frais d'intermédiation hors taxes
- c) sur l'ensemble des frais et taxes de manière détaillée

Question 52 : Lorsque le PSI fournit à son client un conseil en investissement de manière indépendante, il doit l'informer qu'il n'acceptera pas des rémunérations et avantages de tiers en rapport avec la fourniture du service.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 53 : Un compte joint permet à chacun des co-titulaires de faire fonctionner le compte comme s'il en était le titulaire unique. Il s'agit de :

- a) la solidarité active
- b) la solidarité passive
- c) le droit des contrats

Question 54 : Lorsque la situation du débiteur est irrémédiablement compromise, que peut faire la commission de surendettement ?

- a) Proposer un plan de redressement
- b) Mettre en place une procédure de rétablissement personnel
- c) Laisser le débiteur trouver un accord avec ses créanciers

Question 55 : Parmi les instruments financiers, une obligation à bon de souscription est :

- a) une valeur immobilière
- b) un produit dérivé
- c) un titre composé

Question 56 : Comment est calculé le ratio de rendement d'une action ?

- a) Dividende versé / plus-value réalisée
- b) Dividende versé / cours de l'action
- c) Cours de l'action / dividende versé

Question 57 : Le risque de défaillance de l'acheteur ou du vendeur au moment du règlement-livraison se nomme :

- a) le risque de liquidité
- b) le risque de crédit
- c) le risque de contrepartie lié à la transaction

Question 58 : Une action est :

- a) un titre hybride qui confère un droit de vote
- b) un titre de créance qui confère un droit de vote et un droit à la participation aux bénéfices
- c) un titre de propriété qui confère un droit de vote et un droit à la participation aux bénéfices

Question 59 : Un droit préférentiel de souscription permet à l'actionnaire :

- a) de vendre ses actions à un prix préférentiel
- b) de participer à une augmentation de capital
- c) de transformer ses actions en obligations

Question 60 : Lorsqu'une société distribue une part de ses bénéfices, la somme éventuelle revenant à chaque actionnaire s'appelle :

- a) un intérêt
- b) un dividende
- c) un coupon

Question 61 : L'AGE (Assemblée Générale Extraordinaire) des actionnaires est seule compétente pour décider de :

- a) la distribution du dividende
- b) l'approbation des comptes annuels
- c) l'émission d'actions de préférence

Question 62 : Les OAT sont :

- a) des obligations à terme
- b) des obligations administratives territoriales
- c) des obligations assimilables du Trésor

Question 63 : La prime de remboursement d'une obligation s'obtient :

- a) en faisant la différence entre le prix de remboursement et la valeur nominale
- b) en faisant la somme du prix d'émission et du prix de remboursement
- c) en faisant la différence entre le prix de remboursement et le cours de l'obligation

Question 64 : Le cours d'une obligation à taux fixe monte quand les taux sur le marché obligataire baissent.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 65 : Concernant les TCN (Titres de Créances Négociables), quelle affirmation est fautive ?

- a) Ils sont négociés de gré à gré entre intervenants
- b) Leur émetteur est toujours l'État français
- c) Ils sont négociables

Question 66 : L'EONIA est un taux monétaire représentatif d'un emprunt sur une durée de :

- a) 1 an
- b) 24 heures
- c) 1 mois

Question 67 : Les obligations convertibles en actions :

- a) se divisent en deux parties au moment de leur cotation en bourse
- b) sont souvent émises à des taux inférieurs aux taux des obligations classiques
- c) comprennent un bon permettant de souscrire à une ou plusieurs obligations

Question 68 : Le détenteur d'un contrat d'assurance-vie multisupport s'expose aux mêmes risques que s'il détenait les mêmes instruments financiers sur un compte d'instruments financiers ordinaire.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 69 : Parmi les frais ci-dessous, lequel ne peut jamais concerner un contrat d'assurance-vie ?

- a) Les frais d'entrée
- b) Les droits de garde
- c) Les frais de gestion

Question 70 : Quand un investisseur achète un PUT (option de vente) :

- a) il paie une prime et il parie sur la baisse du sous-jacent
- b) il reçoit une prime et il parie sur la baisse du sous-jacent
- c) il paie une prime et il parie sur la hausse du sous-jacent

Question 71 : La valeur liquidative d'un OPC (Organisme de Placement Collectif) :

- a) est la valeur acquise du placement à son échéance
- b) est égale à l'actif net de l'OPC divisé par le nombre de parts
- c) fluctue en Bourse tout au long de la journée

Question 72 : Le back-office d'une société de gestion de portefeuille a pour vocation première d'assurer la fonction :

- a) de négociation des instruments financiers
- b) de gestion administrative et comptable
- c) de contrôle des risques

Question 73 : Le mandat de gestion génère une obligation de résultat.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 74 : Lors de l'achat de parts d'OPC, les commissions de souscription :

- a) s'ajoutent à la valeur liquidative afin de déterminer le prix d'achat
- b) se retranchent de la valeur liquidative afin de déterminer le prix d'achat
- c) ne sont jamais supportées par l'investisseur

Question 75 : À quelle fréquence la société de gestion doit-elle publier les informations sur la valeur liquidative d'un OPC ouvert à tous les épargnants ?

- a) Deux fois par mois au minimum
- b) Une fois par an au minimum
- c) Une fois tous les cinq ans au minimum

Question 76 : Un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) disposant du passeport européen peut être librement commercialisé :

- a) en Europe et en Amérique du Nord
- b) dans tous les pays de l'Union Européenne
- c) dans tous les pays du monde

Question 77 : En France, les OPC sont agréés par :

- a) l'ACPR
- b) la Banque de France
- c) l'AMF

Question 78 : Qu'est-ce qu'un ETF (Exchange Traded Fund) ou "tracker" ?

- a) Un fonds indiciel
- b) Un OPCVM dont les fonds sont investis dans d'autres OPCVM
- c) Un fonds investi dans des sociétés non cotées

Question 79 : La gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) consiste à prendre en compte des critères extra-financiers dans les décisions de choix des titres.

- a) Vrai
- b) Faux

Question 80 : Le type de gestion qui convient le mieux aux clients ayant un profil de risque « sécurité » et un horizon de placement à court terme est :

- a) une gestion monétaire
- b) une gestion obligataire
- c) une gestion action

Question 81 : Parmi les marchés suivants, lequel est un marché réglementé ?

- a) Les compartiments A, B et C d'Euronext
- b) Euronext Access (anciennement marché libre)
- c) Le FOREX (Foreign Exchange, marché des changes)

Question 82 : Le Service de Règlement Différé (SRD) permet :

- a) le dénouement de l'opération 3 jours après l'exécution de l'ordre
- b) le dénouement de l'opération le dernier jour du mois boursier
- c) le report de la position acheteuse uniquement

Question 83 : Un ordre « au marché » est :

- a) obligatoirement un ordre avec une limite de prix
- b) prioritaire sur tout autre ordre
- c) un ordre permettant une maîtrise des prix

Question 84 : Concernant le carnet d'ordres, quelle affirmation est exacte ?

- a) Les ordres sont classés de façon croissante à l'achat et à la vente
- b) Les ordres sont exécutés en priorité en fonction du prix
- c) Les ordres sont exécutés en priorité en fonction de leur heure d'arrivée sur le marché

Question 85 : Un ordre à cours limité :

- a) comporte l'indication d'un prix maximum à l'achat ou d'un prix minimum à la vente
- b) comporte l'indication d'une quantité maximale de titres à vendre au cours d'une journée
- c) permet une exécution au meilleur cours constaté pendant la durée de validité de l'ordre

Question 86 : Un ordre "jour" passé un jour de bourse à 10 heures du matin :

- a) comporte une durée de validité illimitée
- b) est enregistré pour être exécuté le jour suivant
- c) sera retiré du marché en cas de non-exécution dans la journée

Question 87 : Les obligations de transparence pré et post négociation ont été mises en œuvre dans le cadre :

- a) de la directive MIF (Marchés d'Instruments Financiers)
- b) de la loi Lagarde
- c) de la loi MURCEF (Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Économique et Financier)

Question 88 : Le rôle principal d'un teneur de marché (« market maker ») est :

- a) d'assurer la liquidité d'instruments financiers en proposant en permanence des prix à l'achat et à la vente
- b) d'assurer la garantie de bonne fin des transactions qu'il négocie
- c) de surveiller la transparence des marchés

Question 89 : L'entreprise de marché Euronext Paris calcule l'indice CAC 40 (Cotation Assistée en Continu).

- a) Vrai
- b) Faux

Question 90 : En France, la fonction de dépositaire central est assurée par :

- a) Euronext France
- b) Euroclear France
- c) La Banque de France

Question 91 : Dans la liste ci-dessous, quel organisme n'est pas un acteur du post-marché ?

- a) La chambre de compensation
- b) Euronext
- c) Le dépositaire central

Question 92 : Pour les négociations sur un marché réglementé et organisé, le recours à une chambre de compensation :

- a) est obligatoire dans tous les cas
- b) reste au choix de l'investisseur
- c) est impossible

Question 93 : Qu'est-ce que le marché primaire ?

- a) Le marché de l'échange des titres déjà émis
- b) Le marché de l'émission de titres nouveaux
- c) Le marché de négociation des actions des entreprises dont le capital social est supérieur à 100 millions d'euros

Question 94 : Une augmentation de capital peut avoir lieu :

- a) en espèces uniquement
- b) à titre gratuit ou en numéraire
- c) en numéraire uniquement

Question 95 : Les dettes d'une entreprise s'enregistrent :

- a) à l'actif du bilan
- b) au passif du bilan
- c) dans le compte de résultat

Question 96 : Le compte de résultat d'une entreprise est un document comptable qui :

- a) récapitule les charges et les produits de l'exercice comptable de l'entreprise
- b) donne une vue d'ensemble du patrimoine de l'entreprise à un instant donné
- c) mesure les flux de trésorerie de l'entreprise sur une période donnée

Question 97 : Le rapport annuel d'une société française cotée comprend notamment :

- a) les déclarations de soupçons à TRACFIN
- b) la liste des initiés
- c) le bilan, le compte de résultat et les annexes financières

Question 98 : Les sorties en rentes viagères des contrats d'assurance-vie sont :

- a) totalement exonérées d'impôt sur le revenu
- b) imposées à l'impôt sur le revenu pour une fraction qui dépend de l'âge du crédientier au moment du premier versement de la rente
- c) totalement imposées à l'impôt sur le revenu

Question 99 : Dans le cadre du Plan d'Épargne en Actions (PEA), l'exonération d'impôt sur le revenu n'est acquise que si le PEA est détenu pendant au moins :

- a) 2 ans
- b) 5 ans
- c) 8 ans

Question 100 : Une société soumise à l'Impôt sur les Sociétés (IS) qui détient un compte sur livret :

- a) est imposée sur les intérêts de son compte sur livret
- b) est exonérée d'imposition sur les plus-values latentes de son compte sur livret
- c) ne paie pas d'impôt sur les intérêts de son compte sur livret